

Notes pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité des marchés
financiers

Le Cercle Canadien

« L'Autorité des marchés financiers dans un contexte d'innovation continue »

Montréal, le 26 mars 2018

N. B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames, Messieurs, bonjour !

Ça me fait grand plaisir d'être avec vous ce midi et je tiens à remercier le Cercle Canadien de Montréal et les organisateurs de cette conférence, pour cette belle invitation. Une invitation qui me permet de vous partager notre vision du rôle de régulateur, en cette ère d'innovation et d'avancées technologiques effrénées qui touche le secteur financier, et à vous exposer à grands traits certaines des initiatives que nous déployons, pour concrétiser cette vision.

La plupart d'entre vous connaissent déjà bien le rôle que joue l'Autorité au cœur de l'écosystème financier québécois. En quelques mots, je rappellerais simplement que nous avons pour mission d'encadrer le secteur financier de manière à favoriser son bon fonctionnement et à protéger les consommateurs de produits et services financiers.

Un de nos grands points distinctifs par rapport aux principaux régulateurs canadiens et plusieurs autres ailleurs dans le monde, est que nous sommes un régulateur intégré, ce qui veut dire que nous sommes à la fois régulateur prudentiel et régulateur de marchés, et que nous encadrons plusieurs secteurs d'activités, dont les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôt – à l'exception des banques –, et la distribution de produits et services financiers.

Nous le faisons avec l'appui de près de 800 employés engagés et mobilisés qui sont établis dans nos bureaux à Montréal et à Québec, où se trouve notre siège social.

L'innovation sans limites

Depuis quelque temps, un facteur très important se répercute sur notre organisation, et continuera de se répercuter de façon significative : je parle ici de l'innovation que nous observons dans toutes les sphères de l'activité économique.

Bien sûr, l'innovation en soi, ce n'est pas nouveau. C'est même de tout temps une condition de survie des entreprises.

Ce qui est nouveau toutefois depuis les dernières années, c'est la vitesse à laquelle toutes ces nouvelles propositions surviennent et la force de leur impact sur les différents secteurs d'activité, de même que leurs répercussions sur nos habitudes, nos comportements et nos attentes en tant que consommateurs.

Pour toutes sortes de raisons, cette poussée de croissance dans tous les domaines est désormais exponentielle.

À titre d'exemple, les innovations technologiques permettent de créer de la valeur en rendant disponibles, contre rémunération, des actifs sous-utilisés, de toutes natures.

On n'a qu'à penser aux Uber, Airbnb ou Turo, des plateformes qui permettent de louer notre résidence, notre voiture ou même nos outils lorsque nous ne les utilisons pas.

Il existe également maintenant des applications qui permettent par exemple d'obtenir à la dernière minute une table dans un grand restaurant, rendue disponible par l'annulation tardive de la réservation d'un autre client.

Ainsi émergent grâce à la technologie de nouvelles façons de maximiser le potentiel économique d'activités traditionnelles, et de transformer des pertes en profits.

Cette nouvelle économie de partage change fondamentalement les habitudes et crée des besoins de consommation différents qui amènent aussi leur lot de nouvelles préoccupations pour les régulateurs, entre autres en ce qui a trait aux couvertures d'assurance pour des actifs personnels utilisés à des fins commerciales ou collaboratives.

L'arrivée soudaine des entreprises issues de cette économie soulève aussi des questions épineuses et tout à fait légitimes, notamment par des concurrents qui paient des permis et des droits d'exploitation et se soumettent à un environnement réglementaire et fiscal très strict.

Dans le secteur financier, tout le monde a entendu parler du bitcoin en raison notamment de l'ascension incroyable de sa valeur, mais aussi de son extrême volatilité. Or, des cryptomonnaies comme le bitcoin, on en compte déjà plus de 1500 dans le monde à l'heure où on se parle...

Au cours des derniers mois, nous avons reçu plus de 235 demandes de renseignements de la part d'entreprises fintechs en quête d'information sur l'environnement réglementaire qui pourrait leur être applicable.

Une cinquantaine de ces demandes visaient spécifiquement des appels publics en cryptomonnaie, mieux connus en anglais comme ICOs pour « Initial Coin Offerings », qui constituent, dans la plupart des cas, une nouvelle forme d'appel public à l'épargne assujettie à la réglementation en valeurs mobilières.

Les demandes d'ICOs ont, à date, presque toujours été associées à des start-ups. Or, de grandes entreprises, dont Kodak, commencent à prendre leur place dans le rang, et c'est nouveau...

La suite logique des cryptomonnaies, se sont évidemment les cryptofonds, comme ceux offerts par exemple par First Block Capital, de même que les plateformes d'échanges et gardiens de valeurs de cryptomonnaies, comme Gemini, Xapo ou Coinbase, qui semblent bien établis et structurés, mais qui ne sont pas des entreprises canadiennes et qui, d'un point de vue réglementaire, soulèvent plusieurs enjeux.

Dernier exemple éloquent de croissance rapide et exponentielle : Alibaba, ce site de commerce électronique d'origine chinoise, un grand spécialiste du profilage de consommateurs, qui a pris son véritable envol vers 2011. En 2018, soit sept ans plus tard, il compte déjà plus de 100 millions de clients à travers le monde et son offre s'étend aujourd'hui à des produits d'assurance et des outils d'épargne. Ça commence de plus en plus à ressembler à une grande institution financière...

Ainsi, conséquemment à toutes ces nouveautés, nos cadres législatifs et réglementaires sont mis à l'épreuve et les régulateurs de partout dans le monde doivent rapidement réévaluer leur modèle d'encadrement et de surveillance, et le type d'approche qu'il convient d'adopter face à cette vaste « uberisation » des services financiers.

Et bien sûr, on ne peut pas aller à l'encontre des exigences ou des normes législatives existantes, d'où l'importance capitale de moderniser les lois qui encadrent le secteur financier québécois, une tâche colossale que le gouvernement, avec le projet de loi 141, est sur le point de finaliser.

La stratégie fintech de l'Autorité

Un de nos grands défis de l'heure, vous l'aurez compris, est de continuer à remplir efficacement notre mission, soit d'assurer une protection optimale des consommateurs de produits et services financiers, mais sans freiner cet élan vers l'avenir, et permettre aux entreprises innovantes de se développer et de s'épanouir en sol québécois.

Sur ce point, mon intention est très claire : je veux que l'Autorité des marchés financiers fasse partie de ceux qui auront contribué à l'essor des entreprises innovantes au Québec, qu'elles soient des start-ups ou des entreprises déjà établies.

Les fintechs sont à l'origine d'une petite révolution sur la planète finance et Montréal, avec sa soixantaine d'entreprises dans le secteur, a un important rôle à jouer dans la création et le développement de nouvelles solutions technologiques, au même titre que San Francisco, Hong Kong, Singapour, Londres et Paris, où l'on observe une profonde effervescence.

Ainsi, pour bien jouer notre rôle et nous assurer d'être efficaces et pertinents dans nos interventions, aujourd'hui et pour les années à venir, nous avons développé une stratégie fintech bien ancrée dans le contexte actuel.

Les attentes des consommateurs et des personnes et entreprises inscrites à l'égard des régulateurs sont à la hauteur des expériences numériques qu'ils vivent quotidiennement. Un décalage à cet égard pourrait facilement entraîner un déficit de confiance envers l'industrie des services financiers et tout ce qui gravite autour.

Nous devons donc suivre le rythme de développement du numérique et un des moyens d'arriver à suivre la cadence est de travailler, plus que jamais, en étroite collaboration avec toutes nos parties prenantes.

Pour ce faire, il faut être un régulateur de proximité : être présent sur le terrain ; échanger avec nos partenaires ; être très attentif aux enjeux soulevés ou pressentis dans l'industrie.

Il faut aussi être proactif : identifier les zones grises dans la réglementation ou les mécanismes du marché, et penser à des solutions pour renforcer l'encadrement, sans l'alourdir inutilement.

Enfin, il faut faire preuve d'agilité. L'information doit circuler de façon fluide au sein de nos équipes et des solutions réalistes et efficaces doivent être proposées rapidement.

Ces trois thèmes porteurs – proximité, proactivité et agilité - apparaissent d'ailleurs en filigrane dans tout ce que nous avons entrepris au cours des derniers mois et continueront d'apparaître au fil du déploiement de notre Plan stratégique 2017-2020, un plan qui accorde une place très importante à l'innovation et qui porte l'ambition de stimuler la confiance dans un secteur financier sain et dynamique au Québec.

Groupe de travail sur les fintechs

Il est fondamental selon moi que l'Autorité comprenne bien les nouveaux modèles d'affaires proposés dans l'industrie, de même que les nouvelles technologies qui sont utilisées, pour pouvoir atteindre ce juste équilibre entre protection du public et efficience des marchés.

Pour ce faire, nous avons mis sur pied dès juin 2016 un groupe de travail interne dédié aux fintechs.

Notre groupe de travail, qui est composé de plus d'une soixantaine d'employés jumelant diverses expertises, a pour mandat d'analyser et de réfléchir aux innovations par le prisme de six chantiers distincts.

Ceux-ci touchent :

- les registres distribués ou la « blockchain » ;
- les cryptomonnaies et les solutions de paiement mobile ;
- les plateformes de financement ;
- les outils automatisés comme les robots-conseillers ;
- les mégadonnées, l'intelligence artificielle et les objets connectés et enfin ;
- les regtechs.

Par regtechs, on entend les solutions technologiques développées par les entreprises ou intégrées à leurs processus pour se conformer plus efficacement à un environnement réglementaire donné. Ces solutions peuvent également servir à des régulateurs tels que nous pour améliorer notre surveillance et mieux remplir notre mission.

Ainsi, par l'entremise de ces six différents chantiers, il nous est possible de suivre avec une attention soutenue les tendances qui se dessinent, de faire des recoupements et de travailler proactivement de manière transversale au sein de l'organisation.

La création récente d'un poste de directeur Fintech et Innovation au sein de l'Autorité, et la nomination de notre collègue Moad Fahmi pour occuper ces nouvelles fonctions nous permet de structurer encore plus efficacement nos diverses initiatives fintechs, dont les activités du groupe de travail.

Comité consultatif sur l'innovation technologique

Pour ajouter à cette expertise qui se développe à l'interne, nous avons également mis sur pied un Comité consultatif sur l'innovation technologique qui est composé de 12 membres actifs au sein de la communauté fintech. Ceux-ci, tous choisis au terme d'un appel public de candidatures qui a suscité un vif intérêt, rassemblent une vaste expérience dans les domaines qui intéressent notre groupe de travail interne.

Cette proximité avec les entrepreneurs et les chercheurs du milieu nous offre de belles occasions de confronter nos idées et de nous assurer que l'environnement réglementaire puisse évoluer de manière à accueillir des pratiques nouvelles et des modèles d'affaires différents.

Je crois que c'est seulement en acquérant une bonne compréhension des transformations qui ont cours que nous pourrions être capables de bien évaluer l'encadrement en place, de l'adapter aux nouveaux besoins des consommateurs et du marché ou encore de recommander au gouvernement les modifications législatives requises.

Notre implication au sein de Finance Montréal, qui travaille notamment au développement d'un pôle d'excellence en fintech, s'inscrit dans la même logique. Un tel pôle encouragera le réseautage et le regroupement des intervenants du milieu, qu'ils soient issus des milieux d'affaires, des universités ou de l'Autorité, qui assurera un rôle d'accompagnement des entreprises dans leur compréhension de l'environnement réglementaire applicable.

S'ouvrir à l'innovation

Suivre la cadence des transformations numériques est bien sûr nécessaire. Mais plus encore, il nous paraissait essentiel d'élargir notre intérêt pour le numérique et les fintechs, au point de nous engager nous-mêmes dans un effort d'innovation sans précédent.

Comment? Entre autres en accompagnant différemment les entreprises dans notre environnement réglementaire, en développant de nouvelles solutions technologiques à l'interne, et en cherchant de nouveaux profils de professionnels encore plus centrés sur les besoins qui accompagnent toutes ces transformations.

Une des illustrations assez éloquentes de notre volonté est la mise sur pied de notre bac à sable réglementaire, que nous avons lancé en février 2017 avec nos collègues des autres provinces et territoires au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, que j'ai aussi le plaisir de présider depuis avril 2015.

Ce « regulatory sandbox », inspiré entre autres de l'approche préconisée par nos collègues du Financial Conduct Authority du Royaume-Uni, est une innovation appréciée qui facilite l'utilisation de produits ou de services novateurs dans le secteur financier, tout en assurant une protection adéquate des investisseurs.

Les demandes qui sont faites via le bac à sable, notamment pour des inscriptions à durée limitée, sont examinées de façon coordonnée et flexible afin d'adopter une approche harmonisée à l'échelle canadienne.

Une évaluation du bien-fondé de chaque modèle d'affaires est effectuée au cas par cas, et les entreprises qui s'inscrivent ou qui obtiennent des dispenses le cas échéant, sont autorisées à tester leurs produits et services sur l'ensemble du marché canadien.

Il est ainsi beaucoup plus rapide et efficace pour une entreprise novatrice de participer au bac à sable et de comprendre en amont l'environnement réglementaire qui lui est applicable, que d'amener une idée à un stade de développement très avancé, pour ensuite s'engager dans un débat réglementaire dont l'issue est toujours incertaine.

Nouveaux outils développés par l'Autorité

Plusieurs solutions de type regtech contribueront, à terme, à rendre notre organisation encore plus performante. Mais déjà, un certain nombre d'outils développés à l'interne par nos experts ont donné d'excellents résultats et reflètent bien notre capacité d'innover.

Par exemple, sachant que les moyens technologiques des investisseurs évoluent, comme ceux des fraudeurs par ailleurs, nous avons conçu et développé un puissant outil d'analyse de données de masse qui nous permet de détecter plus facilement les délits d'initiés.

Grâce à cet outil qui s'abreuve notamment dans les réseaux sociaux, nous faisons maintenant des rapprochements entre des individus que nous ne pouvions faire auparavant. Et déjà, plusieurs condamnations importantes ont pu être obtenues devant les tribunaux.

Dans le contexte par ailleurs, où les dossiers d'enquête et de poursuite se complexifient sans cesse, nous travaillons également au développement d'une solution technologique qui permet de convertir une masse de documents et de données, et de faire migrer cette information vers une gestion entièrement électronique des dossiers.

L'Autorité deviendra ainsi bientôt une référence dans la cueillette, l'entreposage, le traitement et l'analyse des éléments de preuve recueillis dans le cadre d'enquêtes. Il nous est d'ailleurs permis de croire que la présentation de nos dossiers devant les instances administratives ou judiciaires fera école parmi les régulateurs et autres poursuivants publics.

Partager les connaissances

Nous avons donc développé certaines solutions technologiques capables de répondre efficacement à nos besoins, qui sont évidemment très spécifiques. Par contre, les défis que nous avons à relever en tant que régulateur sont les mêmes que ceux auxquels sont confrontés plusieurs de nos pairs ailleurs dans le monde.

Pour éviter que les mêmes efforts soient déployés à répétition par chacun d'entre nous pour arriver, au final, à des résultats assez similaires, nous avons eu l'idée de partager ces nouvelles connaissances et solutions technologiques. Ce qui fonctionne bien pour nous peut certainement bien fonctionner aussi pour d'autres, et vice versa.

C'est la raison pour laquelle nous avons été l'instigateur et l'hôte, ici à Montréal, les 17 et 18 janvier derniers, de la première conférence internationale sur l'utilisation des technologies dans la mise en application des lois en valeurs mobilières.

Cette initiative, que nous avons menée sous les auspices de l'OICV, l'Organisation internationale des commissions de valeurs, a réuni des représentants des régulateurs parmi les plus innovants du monde, dont ceux de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, d'Israël, de Hong Kong, du Royaume-Uni et de Singapour.

Ce fut une occasion extraordinaire d'identifier des enjeux communs et de discuter des nouvelles avenues qui s'offrent à nous en matière de prévention et de détection grâce, encore une fois, à l'innovation.

Laboratoire Fintech

Notre ouverture à l'innovation, comme vous pouvez le constater, se transpose de plusieurs façons : par un important groupe de travail interne dédié aux fintechs, par un comité consultatif externe, par un accompagnement différent des entreprises dans le cadre de notre bac à sable réglementaire, par le développement de nouvelles solutions technologiques. La création d'un « Laboratoire Fintech » en est une autre manifestation.

L'idée que nous avons ici consiste à nous nourrir de notre propre expérience au sein de cet écosystème qui mélange finance et haute technologie.

Notre Laboratoire Fintech, que nous avons mis sur pied il y a maintenant un an, réunit des stagiaires qui suivent un parcours universitaire dans les domaines de l'ingénierie ou des technologies, et qui nous aident à réaliser des projets, sous la supervision de membres de notre groupe de travail sur les fintechs.

L'attention au sein du laboratoire ne porte pas sur les modèles d'affaires ou les pratiques commerciales, mais bien sur les technologies elles-mêmes, par exemple l'environnement technologique de la blockchain qui rend possibles les cryptomonnaies.

Nous testons nous-mêmes ces technologies émergentes dans le but de mieux les comprendre et d'évaluer leurs impacts et enjeux potentiels, ou encore d'explorer de quelle façon nous pourrions nous même en bénéficier.

De belles percées ont été faites déjà, notamment avec l'application d'un algorithme d'intelligence artificielle pour l'analyse de certaines données.

Notre Laboratoire s'est en effet penché sur un problème d'agrégation et d'analyse de données non structurées relatives aux dérivés transigés hors cote. Après quelques essais, nous avons réussi à appliquer l'algorithme de manière à ce qu'il apprenne, à partir de données déjà reçues, à reconnaître les diverses formulations possibles d'une même donnée.

Il s'agit évidemment là d'une petite innovation qui peut toutefois avoir d'énormes bénéfices à travers notre organisation, si on considère le nombre d'employés qui travaillent quotidiennement à l'analyse de données.

Nous avons aussi créé au sein du Laboratoire, dans un environnement test, notre propre cryptomonnaie arrimée avec la « blockchain » Ethereum. Notre objectif était simple : constater comment il est facile de créer un jeton, et nous permettre de mieux identifier des failles ou des risques potentiels qui peuvent lui être associés.

Dernière initiative en lice au sein de notre Laboratoire : nous prévoyons, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Concordia, mettre au point une simulation d'infrastructure boursière décentralisée développée sur la « blockchain », pour nous permettre d'approfondir notre compréhension des mécanismes de cet environnement technologique et de réfléchir à la manière la plus efficace d'encadrer une telle bourse.

L'avenir est donc là, du moins partiellement, dans des solutions qui mettent à contribution notamment l'intelligence artificielle, et nous comptons bien en profiter nous aussi pour bonifier notre performance au cours des prochaines années.

Préparer l'avenir

Pour suivre le rythme effréné des changements technologiques, demeurer en contrôle et même y apporter notre contribution, la quête de talents devient un facteur de réussite particulièrement important.

Bien sûr, nous aurons toujours besoin d'avocats, de comptables, d'actuaire ou de CFA, mais il est clair selon moi qu'il faut élargir notre horizon et ajouter à notre éventail de talents d'autres types de profils professionnels.

Ce n'est donc pas un hasard si notre Laboratoire Fintech compte notamment des profils académiques issus de l'intelligence artificielle, de la physique, des mathématiques et des statistiques. M'inspirant d'une publicité bien connue, je dirais « Des profils assez forts pour Google, mais conçus pour l'Autorité ! »

Identifier ces talents et les attirer chez soi est bien sûr un défi, en particulier pour une organisation du secteur public et à plus forte raison quand on connaît l'engouement que suscite l'intelligence artificielle auprès des entreprises de tous les secteurs.

C'est la raison pour laquelle nous sommes devenus récemment membres d'IVADO, l'Institut de valorisation des données, un organisme comme vous le savez sans doute, qui est voué au développement d'une expertise de pointe dans le domaine de la science des données, de l'optimisation et de l'intelligence artificielle.

Considérant le rôle déterminant qu'est appelée à jouer cette science dans l'évolution du secteur financier, nous serons heureux et privilégiés de bénéficier de l'apport d'IVADO dans la conduite de certains de nos travaux.

Conclusion

En conclusion, aborder l'innovation est un défi considérable qui conduit parfois à des projets bien tangibles, mais parfois aussi à des concepts très abstraits qui peuvent être difficiles à communiquer.

Il demeure qu'au départ - et je suis sûr que vous serez d'accord avec moi, c'est avant tout un état d'esprit, une attitude à adopter face aux bouleversements dont nous sommes témoins.

Comme PDG d'une organisation qui évolue dans un environnement en constante transformation, mon ambition est d'arriver à développer une véritable culture d'innovation qui percolera à travers toutes les strates de l'Autorité. C'est ambitieux, je le reconnais, mais je suis convaincu que nous pouvons y arriver.

Dans le cadre de notre Plan stratégique 2017-2020, tous nos employés sont encouragés à proposer des idées qui peuvent aider leur équipe à fonctionner plus efficacement, à la rendre plus agile, entre autres en identifiant des pistes pour améliorer ou simplifier nos processus.

L'objectif poursuivi est de mieux accomplir notre mission pour les consommateurs et l'industrie en général ; de rehausser l'expérience des individus et des entreprises inscrites lorsqu'ils traitent avec l'Autorité ; et de combler l'écart avec les innovations observées partout autour de nous.

Nous partons du principe qu'il n'y a pas de trop petites innovations. Nous nous attendons d'ailleurs à ce que la vaste majorité des propositions qui seront formulées par nos employés soit d'ampleur modeste et de nature opérationnelle. D'autres projets seront « transversaux » ou « transformationnels », mais ceux-ci, évidemment moins nombreux, requerront beaucoup plus de ressources.

Chaque gestionnaire est imputable de sa ligne d'affaires et se doit d'amener son équipe à contribuer. Cette contribution sera d'ailleurs prise en compte dans les appréciations de rendement.

J'ai en tête une phrase qui résume bien notre motivation. Elle vient de l'auteur et homme d'affaires américain Stephen Covey qui disait : « *Il ne faut pas être le produit des circonstances, mais plutôt le produit de nos décisions* ».

Je pense que nous avons l'obligation de pousser à fond notre réflexion sur les moyens à utiliser pour bien remplir notre rôle, particulièrement dans le contexte d'innovation continue que nous connaissons aujourd'hui.

L'innovation que nous observons partout autour de nous peut certainement être intimidante, mais elle peut aussi nous inspirer, nous stimuler, même quand - et je dirais même surtout quand -, on est un régulateur de marchés financiers.

Je suis profondément convaincu que pour demeurer efficaces et pertinents dans nos interventions, aujourd'hui et pour les années à venir, nous devons nous ouvrir à tous ces changements, nous les approprier, en faire partie.

Cette ouverture nous est essentielle pour améliorer nos méthodes de surveillance, déceler des anomalies, identifier des failles ou des risques, intervenir avant que des situations problématiques ne surviennent, bref, pour toujours mieux nous acquitter de notre mission.

Ce qui est certain à mon avis, c'est qu'avec cet élan vers l'avenir, nous faisons ce qu'il faut pour ne pas être le produit des circonstances, mais bien celui de nos décisions.

Merci de votre attention.